

Etude d'impact
Commune d'Alaincourt
Lieu-dit "Le Pré Gras"

Résumé non technique

Le résumé non technique, ici présenté, synthétise l'ensemble du document et réunit les constatations, propositions et conclusions présentées dans l'Etude d'Impact. Il propose ainsi au plus grand nombre un accès facilité à ces informations parfois techniques. La démarche de l'étude d'impact est fondée sur la prise en compte du contexte local dans le domaine écologique, socio-économique et paysager. Elle s'appuie ainsi sur des investigations de naturalistes, paysagistes et de généralistes de l'Environnement. Après avoir établi un diagnostic du site et de ses abords, sont analysées les incidences potentielles du projet et sont proposées les mesures correctives au projet ou de réduction d'impact.

B. Description du projet

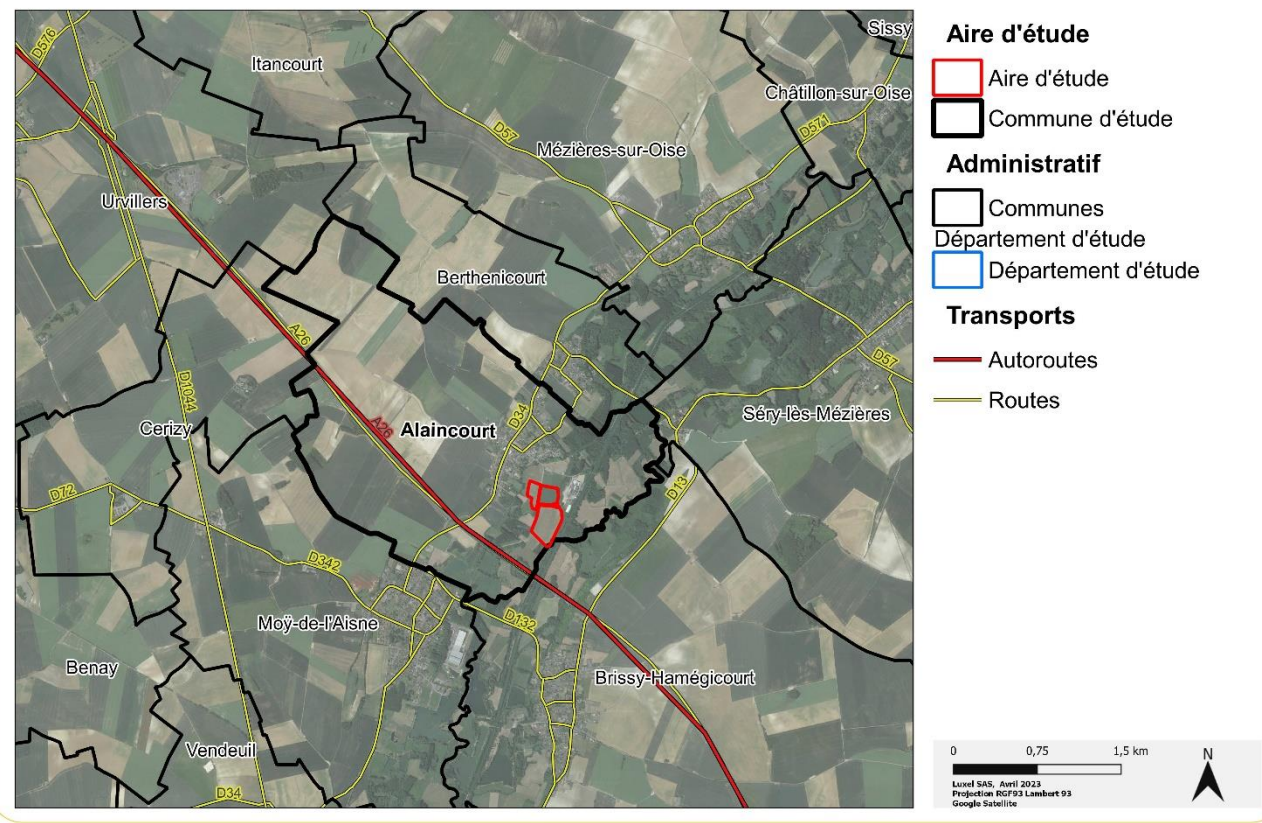
a) Localisation

La commune d'Alaincourt se situe au nord-ouest du département de l'Aisne (02), dans la région Hauts-de-France. Elle est localisée à environ 15 km au sud de Saint-Quentin.

L'aire d'étude initiale a une surface de 11,1 hectares. Elle correspond à la parcelle A138. Elle se présente actuellement comme des prairies pâturées et fauchées.

Localisation communale

Projet de parc photovoltaïque sur la commune Alaincourt (02)



Configuration du site

Projet de parc photovoltaïque d'Alaincourt au lieu-dit « Le Pré Gras »



1) Prairie pâturée au nord-ouest



2) Prairie en gestion mixte (fauche et pâturage) au nord-est



3) Prairie en gestion mixte (fauche et pâturage) au sud



4) Linéaires arborés et clôtures encadrant la piste nord-sud



5) Ripisylve



6) Pylône électrique

b) Caractéristiques du projet

► *Les rangées de modules photovoltaïques*

Le projet d'une surface clôturée d'environ 4,32 ha aura une puissance crête installée cumulée d'environ 6,05 MWc. Il utilise environ 9315 modules photovoltaïques à base de silicium cristallin. Les structures porteuses, en acier, sont orientées sud et inclinées à environ 15° pour un rendement optimal. La hauteur des tables sera limitée à environ 3,2 mètres de hauteur et les rangées de modules sont espacées en moyenne de 2,5 m. La surface du sol couverte par les panneaux est d'environ 2,43 hectares, soit environ 56,3 % de l'emprise clôturée.

► *Les locaux techniques*

Le parc photovoltaïque est équipé d'un poste qui permet l'élévation de la tension. Les onduleurs, permettant le passage en courant alternatif, seront de type décentralisé, fixés à l'arrière des tables et répartis de façon homogène sur l'ensemble du site. Ces équipements sont disposés sur le site de manière à minimiser les longueurs de câbles et donc limiter les pertes électriques, et faciliter la maintenance.

Ce poste sera installé à l'entrée de l'entité nord du parc, en limite de clôture afin de permettre à Enedis d'y accéder depuis l'extérieur. En tout, la surface de plancher occupée par les locaux techniques est d'environ 23 m².

► *Accès au site et configuration de la voirie à l'intérieur du parc*

L'accès au site se fera par le chemin rural longeant l'ouest du site puis par la rue de la Papeterie au nord. Le chemin rural menant à la rue de la Papeterie sera élargi à la marge d'un mètre environ. Aucun chantier d'aménagement n'est à prévoir à l'extérieur du site.

► *Clôture et sécurité du site*

L'ensemble du site est sécurisé par des clôtures et un système de surveillance, garantissant la sécurité des personnes, des équipements et la continuité du flux de production électrique.

► *Raccordement électrique*

A ce stade, le raccordement le plus probable est un raccordement au poste-source de Ribemont. Il consisterait à créer un câble souterrain le long des voiries existantes, sur une distance d'environ 9,1 km.

► *La construction*

L'ensemble des phases de préparation du site, de montage des structures et de raccordement durera environ 6 à 8 mois.

► *Le démantèlement*

Un état des lieux sous contrôle d'huissier sera réalisé avant la construction du parc photovoltaïque, ainsi qu'après le démantèlement. Cela permet d'entériner sans contestation possible, la restitution du site dans son état initial, comme mentionné au contrat de bail. A la fin de la durée de vie de la centrale (30 ans en moyenne), l'ensemble des composants du parc sera démonté. Ils font l'objet d'un premier tri sélectif sur site (mise en place de bennes) selon les matériaux de composition, et sont acheminés vers les centres de récupération ou retraitement les plus proches. Dans chaque cas, les traitements seront à minima effectués en conformité avec les réglementations en vigueur au jour du démantèlement.

► *Entretien en phase exploitation*

En phase d'exploitation, l'entretien de l'installation consistera essentiellement à entretenir la végétation et à vérifier périodiquement les équipements électriques. La télégestion du parc sera assurée par LUXEL depuis le centre d'exploitation de Montpellier (Hérault). Concernant l'entretien de la végétation, un partenariat avec un éleveur ovin local sera mis en place.

c) Projet d'implantation

Le plan de masse ci-après illustre l'implantation du parc photovoltaïque défini sur la base du projet d'aménagement. Les chiffres techniques du projet sont repris ci-dessous sous forme de tableau synthétique.

Parc solaire d'Alaincourt			
Surface clôturée	Environ 4.32 ha	Nombre de locaux	- 1 poste de transformation - 1 poste de livraison
Nombre de modules	Environ 9207	Surface des locaux techniques	Environ 40 m²
Puissance unitaire des modules envisagés	650 W	Clôture	Environ 1210 ml
Puissance installée	Environ 5.98 MWc	Zone de déchargement	Environ 997 m²
Surface au sol couverte par les modules	Environ 2.4 ha	Linéaire de voirie (3m)	Environ 234 ml de pistes périphériques



Projet photovoltaïque

Plan de masse et implantation

Référence	
Commune	Alaincourt
Section	0A
Parcelles	138



Informations	
Surface clôturée	2,18 ha + 2,14 ha
Puissance estimée	2,99 MWc + 2,99 MWc

- Poste de livraison
 - Unité foncière
 - Limites cadastrales
 - Clôture
 - Panneaux photovoltaïques
 - Aire de déchargement
 - Voirie
 - Clôture mobile
- (La bande végétalisée sont des arbres disposés tous les 6m)

Echelle	1:2500
Format d'impression	A3
Unité des mesures	Mètres



	Date	Nom
Editeur	16/06/2025	YMI
Contrôle		

C. L'état initial de l'environnement

a) Le milieu physique

► La topographie

Le projet est situé dans une zone globalement plane à environ 58 m NGF d'altitude. La topographie n'interdit pas la réalisation de ce projet.

► Géologie et pédologie

L'aire d'étude se situe au droit d'une formation d'alluvions modernes composée d'argiles et de limons. La nature du sol est compatible avec l'implantation d'un parc solaire.

► Climat

Le secteur est marqué par un climat tempéré d'influence océanique caractérisé par des hivers froids et des étés doux. La durée d'ensoleillement est d'environ 1660 heures par an, ce qui est inférieur à la moyenne nationale (1973 h/an). Le productible attendu est d'environ 1 066 KWh/m²/an, ce qui correspond à des valeurs satisfaisantes.

► Contexte hydraulique et hydrogéologique

L'ouest et l'est du site sont bordés par l'Oise et ses bras. Une majeure partie du site est en zone humide. Les capacités d'infiltration des terrains sont assez médiocres (argiles et limons). Au vu de la faible pente, les eaux de pluie stagnent majoritairement (zones humides), s'infiltrant dans le sol ou ruissellent en direction de l'Oise. Le site de projet est également soumis au PPRi de la Vallée de l'Oise entre Neuville et Vendeuil, ce sujet est détaillé dans la partie risques.

b) Diagnostic des milieux naturels

► Espaces naturels d'intérêt

Le site est hors zonage Natura 2000, le plus proche étant situé à plus de 10 km. Il appartient à la ZNIEFF de type 2 Vallée de l'Oise de Hirson à Thourotte.

► Les habitats naturels et la Flore

L'habitat majoritaire correspond à des prairies, pâturées ou en gestion mixte, longées par l'Oise et ses bordures vaseuses attenantes. Aucune espèce végétale protégée n'a été recensée sur le site.

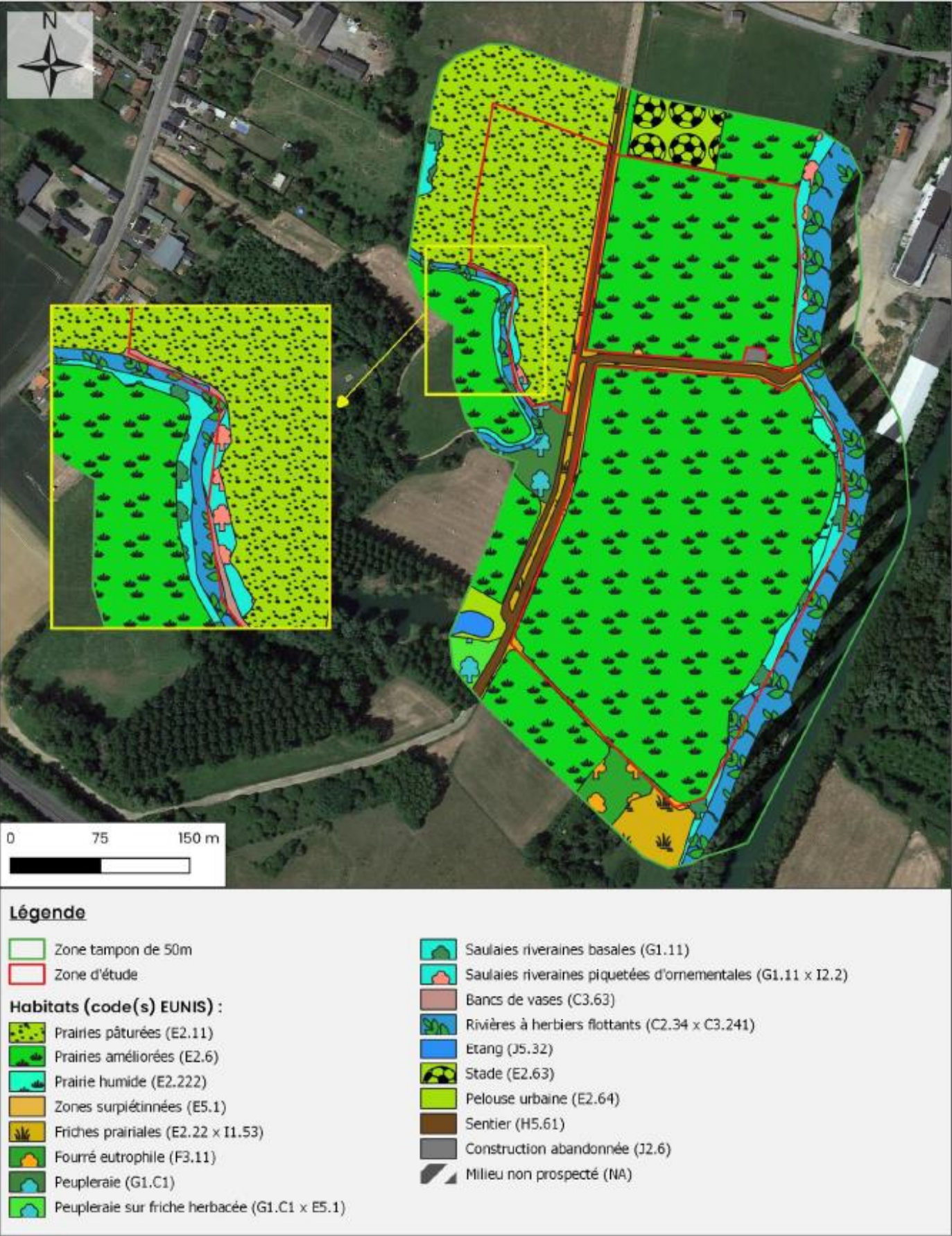
► La Faune

Les inventaires menés en 2023 ont donné les résultats suivants :

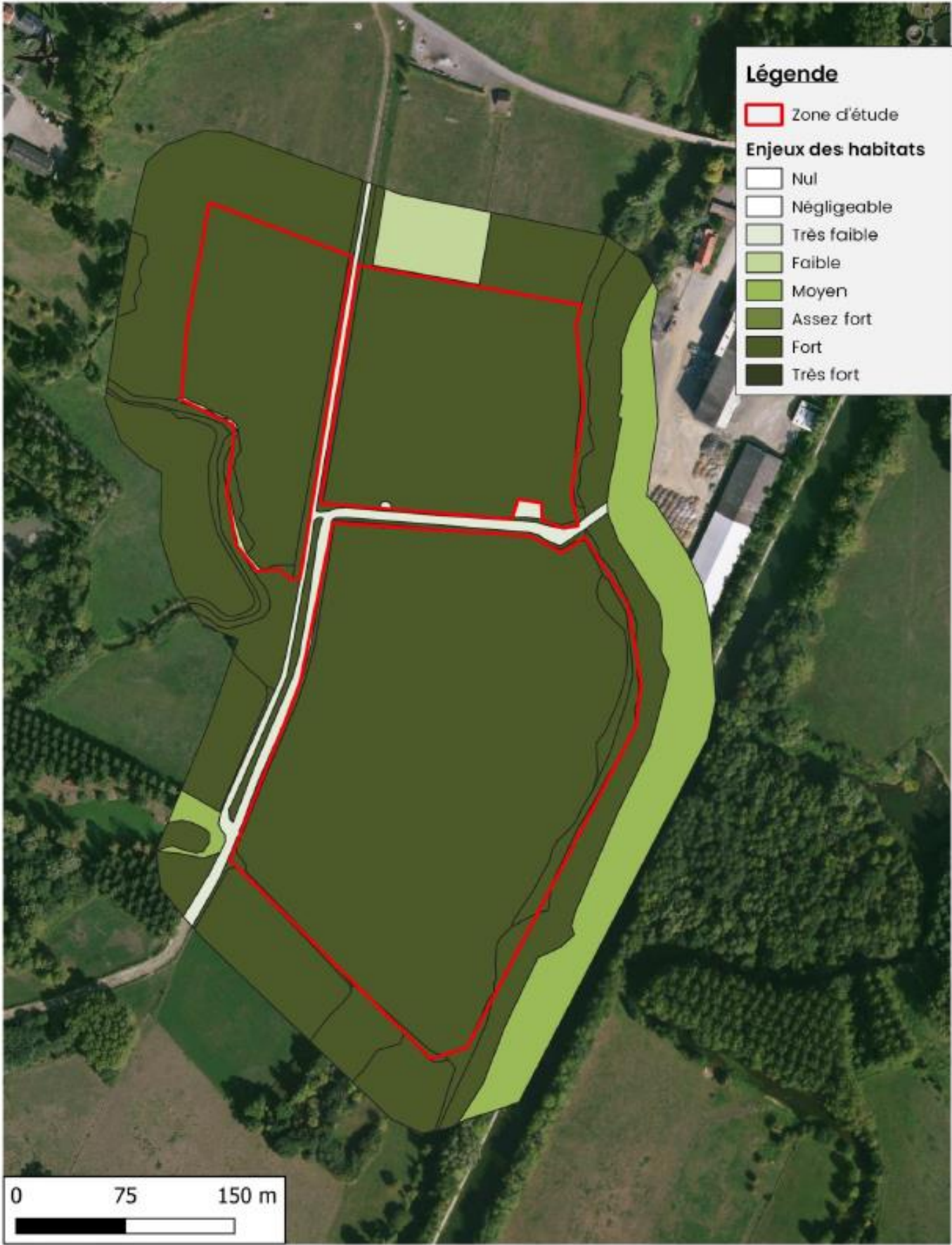
- **Mammifères** - 6 espèces contactées dont une à enjeu mais non protégée (Lapin de Garenne).
- **Chiroptères** – 6 espèces protégées contactées en activité de chasse ou de transit dont 3 à enjeux assez forts (Sérotine commune, Noctule de Leisler et Pipistrelle commune). Aucun bâtiment n'est jugé comme favorable et aucun arbre n'a été recensé pouvant servir de gîtes donc aucun gîte hivernal ni de mise-bas n'est possible sur le site d'étude.
- **Avifaune** - 20 oiseaux protégés sont nicheurs probables ou certains sur la zone d'étude dont 2 à enjeux assez forts (Linotte mélodieuse et Tourterelle des bois)
- **Amphibiens** – une espèce inventoriée à enjeu faible (Grenouille agile)
- **Reptiles** – aucune espèce inventoriée, trois espèces potentielles selon la bibliographie (Lézard vivipare, la Couleuvre helvétique et l'Orvet fragile).
- **Insectes** – aucune espèce protégée inventoriée, une non protégée à enjeu moyen (Criquet ensanglanté).

► Continuités écologiques

La zone d'étude est située majoritairement au sein d'un territoire agricole. Elle est localisée le long du corridor fluvial de l'Oise et est comprise dans un corridor écologique multi-trame. Aucun réservoir de biodiversité ou de réservoir biologique n'est répertorié proche de la zone d'étude.



Cartographie des habitats de la zone d'étude



Hiérarchisation des enjeux écologiques globaux

c) Le milieu humain et le cadre de vie**► Population et démographie**

La commune d'Alaincourt compte 527 habitants en 2021. Depuis 1968, sa population fluctue. Sur les 50 dernières années, elle enregistre une légère hausse.

L'aire d'étude est située au sud-est de la zone urbanisée d'Alaincourt. La maison la plus proche est localisée à environ 150 m au nord-ouest du site. Dans un rayon de 200 m autour de l'aire d'étude, des habitations sont présentes notamment le long des rues suivantes :

- Au nord, rue de la Papeterie, et Rue de la Prelette;
- A l'ouest, rue du Général de Gaulle.

► Activités économiques et emploi

En 2021, la commune totalisait 65% d'actifs ayant un emploi. Elle comptait environ 4 entreprises hors agriculture.

Les terrains du projet sont recensés comme étant en prairie permanente et ce depuis au moins 2007. Actuellement, l'entité nord-ouest de l'aire d'étude fait l'objet d'un pâturage bovin, le reste du site fait l'objet d'une gestion mixte par pâturage et fauche.

Concernant les activités industrielles et commerciales, une papeterie en cours de démantèlement est présente au nord-est de l'aire d'étude de l'autre côté de l'Oise. Quelques commerces existent également dans le centre urbanisé d'Alaincourt (Casse-auto, Escape game...) mais ceux-ci sont situés à minimum 200 m de l'aire d'étude, et aucun n'a de visibilité immédiate sur celle-ci.

► Infrastructures et réseaux

Plusieurs voies de communication structurent la commune :

- L'autoroute A26, aussi appelée l'autoroute des Anglais, passe à 190 m au sud du site. Elle part de Calais, passe à proximité de Cambrai, de Saint-Quentin, de Laon, de Reims, de Châlons-en-Champagne, et se termine au sud-est de Troyes.
- La route départementale RD34, qui passe à 280 m à l'ouest du site. Cette route passe par le centre-bourg d'Alaincourt.
- A proximité du projet, la rue de la Papeterie passe à 125 m au nord du site.

Il n'y a pas d'aérodrome dans un rayon de 3 km autour du site. Le plus proche se situe à environ 13 km à l'ouest (aérodrome de Saint-Quentin).

► Documents de planification et d'orientation

Le SRADDET des Hauts-de-France vise un développement des énergies renouvelables comparable à l'effort national en multipliant par 2 la part des énergies renouvelables à l'horizon 2030 (passant de 19 TWh en 2015 à 39 TWh à l'horizon 2031).

D'après le Plan local d'urbanisme d'Alaincourt, les terrains du projet sont classés en zone N pour les parties nord-ouest et sud et 1AUi pour la partie nord-est. Au sein de la zone N, les équipements et ouvrages publics ou collectifs d'intérêt général sont autorisés à condition que la nécessité soit justifiée.

Les préconisations réglementaires de cette zone n'étant pas compatible avec la mise en place d'un parc photovoltaïque, une déclaration de projet valant mise en compatibilité est en cours. Le site sera intégré dans une zone 1AUpv. Le lancement de la déclaration de projet a été actée par une délibération de la commune d'Alaincourt en juillet 2025.

► Risques naturels et technologiques

La zone du projet est soumise au PPRI de la Vallée de l'Oise entre Neuville et Vendeuil.

Une étude sur la compatibilité du projet au PPRI et les mesures à mettre en place a été réalisée par le bureau d'études ANTEA. Elle est présente en annexe 3 de l'étude d'impact.

L'aire d'étude est en zone de sismicité très faible et en aléa faible concernant le risque de retrait-gonflement des argiles. Aucun PPRI ne régit l'aire d'étude.

► Ambiance sonore et lumineuse

L'environnement sonore au droit du site peut être qualifié de faible.

Il n'y a actuellement pas d'éclairage nocturne sur le site. D'un point de vue de l'ambiance lumineuse, l'aire d'étude se localise dans une zone de semi-campagne.

d) Le paysage**► Les éléments patrimoniaux**

Le projet se trouve en dehors de tout périmètre de protection de monument historique. Dans un rayon de 3 km, un monument historique est présent à 1,2 km (le Moulin de Sénercy), et aucun site inscrit ou classé.

Aucune covisibilité proche ou lointaine n'est identifiée.

► Le contexte paysager et les enjeux associés

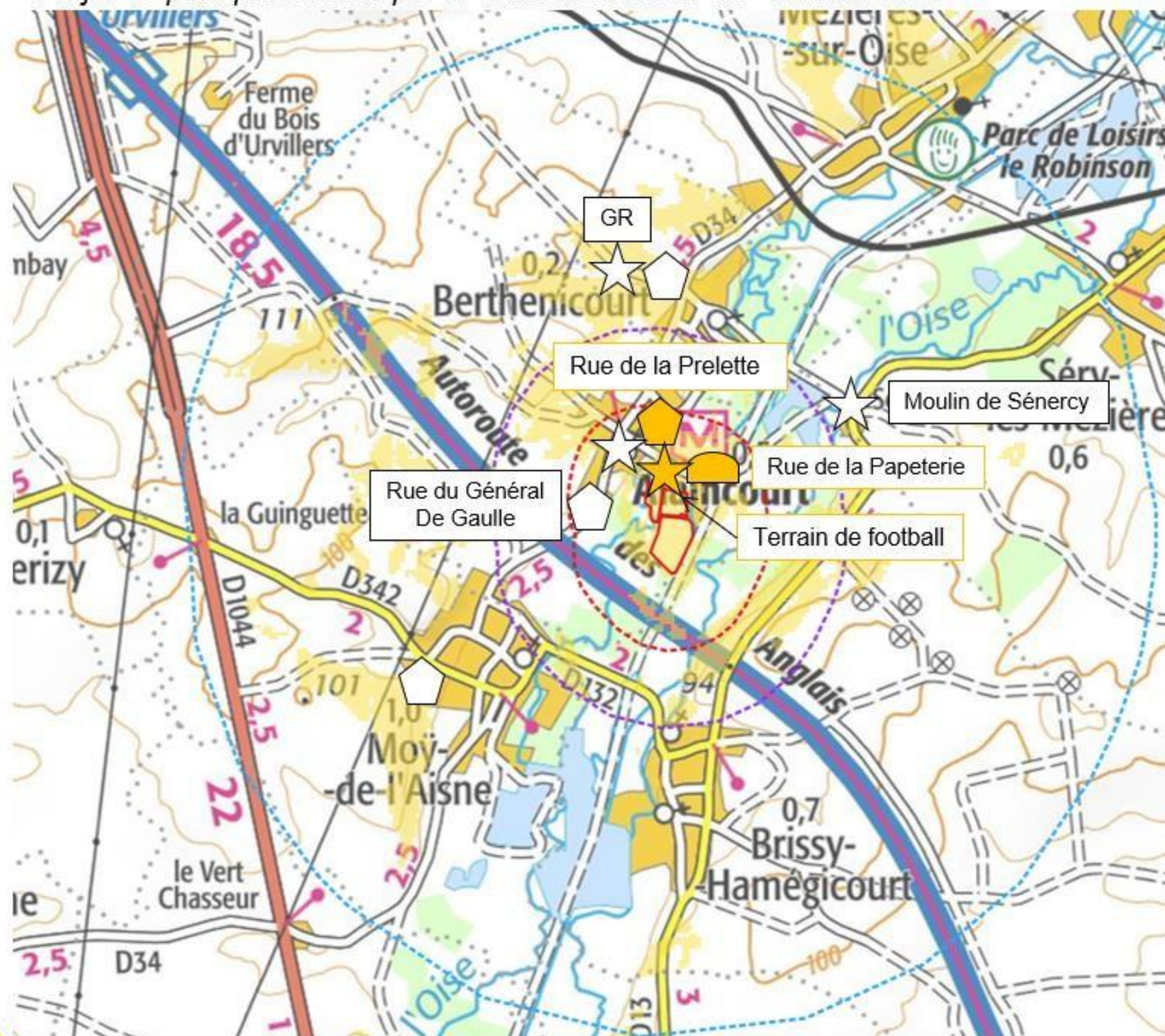
Localisée dans le sous-secteur paysager de la vallée de l'Oise, l'aire d'étude est localisée au droit de prairies pâturées, le long de la rivière de l'Oise. Elle se situe au sud-est du centre urbanisé d'Alaincourt.

Les principaux enjeux paysagers concernent les perceptions visuelles proches depuis le nord de l'aire d'étude : le stade de football, les habitations situées notamment rue de la Prelette et de la Papeterie, et la rue de la Papeterie. Les co-visibilités depuis les habitations concernent celles situées à environ 200 m de l'aire d'étude. Elles sont réduites compte tenu de la végétation arborée masquant en partie le site, et souvent limitées aux premiers étages des habitations.

A l'échelle éloignée, le site d'étude n'est pas visible compte tenu de la topographie plane alentour.

Synthèse des enjeux paysagers

Projet de parc photovoltaïque d'Alaincourt au lieu-dit « Le Pré Gras »



- Aire d'étude
- 500 m autour de l'aire d'étude
- 1 km autour de l'aire d'étude
- 3 km autour de l'aire d'étude
- Bassin visuel théorique

Enjeux depuis les axes de circulation



Enjeux depuis habitations



Enjeux vis-à-vis des sites de loisirs et patrimoniaux



Luxel, avril 2024
Projection Lambert93

D. Les raisons du choix du projet

Afin de définir le site le plus adapté à un parc photovoltaïque au sol, les études préalables ont consisté en une étude multicritère mêlant contraintes environnementales, techniques et réglementaires.

a) Le choix du site

Le site d'Alaincourt a été choisi étant en zone à urbaniser donc un zonage donné comme prioritaire pour le développement des projets de parc solaire par la Commission de Régulation de l'Energie. Il est par ailleurs situé en milieux ouverts avec peu d'enjeux naturalistes pressentis, et est en continuité de l'urbanisation, sans enjeux paysagers notables.

	Conclusions de l'étude de pré-diagnostic par thématique
Localisation géographique	✓ Gisement solaire valorisable
Politiques en vigueur	✓ Le SRADDET des Hauts-de-France a pour objectif de développer les énergies renouvelables.
Raccordement	✓ A 9,1 km du poste source de Ribemont
Milieu naturel	✓ En dehors de tout zonage Natura 2000. ✓ Zone principalement de milieux ouverts ⚠ Au sein de la ZNIEFF de type 2 Vallée de l'Oise de Hirson à Thourotte ⚠ Ripisylve longeant les bordures ouest et est du site
Relief	✓ Terrain globalement plat sans accident topographique
Usage des sols	⚠ Déclaration de projets nécessaire pour que soient autorisés les équipements d'intérêt collectif ⚠ Prairies fauchées et pâturées
Paysage	✓ En dehors de tout zonage de protection du patrimoine ✓ Relief globalement plat, avec masques naturels empêchant les covisibilités à l'ouest, au sud et à l'est ⚠ Visibilité depuis le terrain de football, la rue de la Papeterie au nord du site, et visibilité partielle depuis quelques habitations au nord du site, à environ 200 m de l'aire d'étude
Risques	✓ Risque de retrait-gonflement de sols argileux faible, et risque sismique très faible ✓ Site non soumis à un PPRt ⚠ Site localisé au sein d'une zone soumise au PPRi de la Vallée de l'Oise entre Neuville et Vendeuil

Légende :

- ✓ Point favorable
- ⚠ Point d'attention
- ✗ Point rédhibitoire

b) Adaptation de l'aménagement intérieur du site

A l'issue de la finalisation de l'état initial sur l'environnement, l'aménagement a été défini de manière à permettre une meilleure intégration du projet dans l'environnement.

Le tableau ci-après synthétise l'ensemble des mesures prises au stade de la conception du projet pour éviter ou réduire les effets de l'aménagement sur l'environnement, tout en garantissant la faisabilité technico-économique du projet.

Thématique	État initial	Option conceptuelle
Topographie et géotechnique	- Topographie globalement plane et régulière - Géologie constituée d'argiles et de limons	- Technique d'ancrage par pieux privilégiée
Milieu naturel	- Les habitats et les espèces recensées sont globalement communs. - Les enjeux écologiques sont principalement liés aux zones humides et à la ripisylve.	- Maintien des ripisylves et d'une bande tampon - Evitement des stations de flore
Milieu agricole	- Zone pâturée par des bovins	- Evitement de la majeure partie des prairies pâturées par les bovins
Urbanisme	- Zone d'étude en zone naturelle N et en AUi zone A Urbaniser industrielle	- Evitement des zones naturelles du PLU - Implantation à minimum 15 m de l'Oise et 15 m de la zone classée NI au PLU
Milieu hydraulique	- Zone soumise au PPRi	- Evitement de la zone rouge du PPRi
Milieu humain et contexte paysager	- Visibilité depuis le terrain de football et la voie communale au nord du site - Visibilité partielle depuis quelques habitations à environ 200 m au nord de l'aire d'étude.	- Mise en place d'une bande végétalisée au nord du site - Localisation des locaux techniques éloignée de la route et des habitations
Accès au site	- Routes d'accès suffisamment larges pour le passage des camions.	- Utilisation des accès existants ; pas d'aménagement spécifique à prévoir à l'extérieur des emprises du site. Le chemin rural menant à la rue de la Papeterie sera élargi à la marge d'un mètre environ.

E. Les différents scénarios d'aménagement envisagés

a) Scénario 1 initial : maximisation du productible

En première approche, afin de permettre la plus grande rentabilité énergétique possible, il a été étudié la possibilité de poser des rangées de modules sur la totalité de l'emprise possible. La distance entre les rangées de panneaux a été étudiée de manière à être la plus courte possible, tout en évitant une partie des effets d'ombrages.

Cependant, ce scénario d'aménagement n'est pas apparu optimal d'un point de vue des contraintes urbanistiques, et liées aux enjeux naturalistes, hydrauliques et au SDIS.

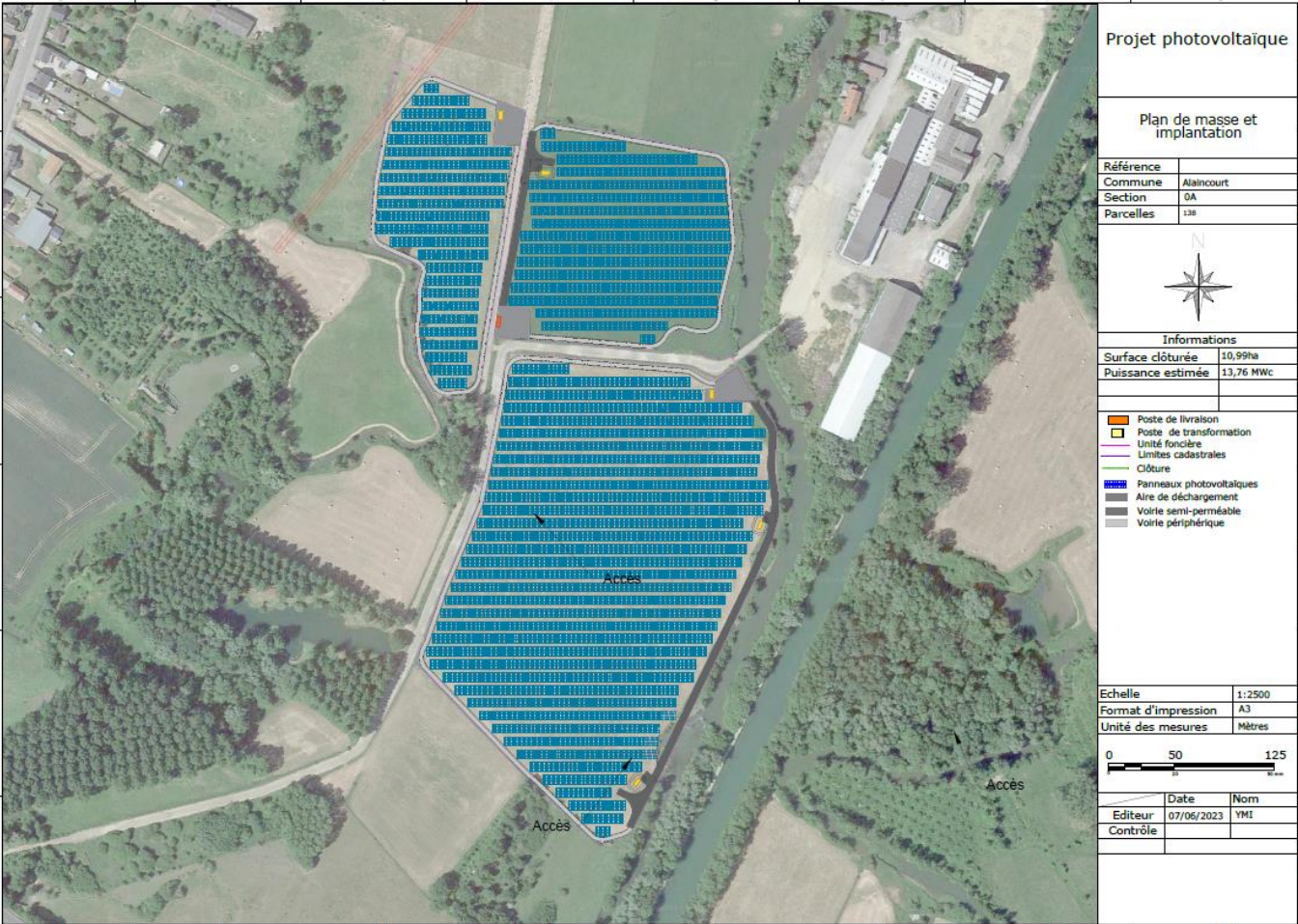
b) Scénario 2 retenu : prise en compte des contraintes environnementales

A l'issue de l'état initial de l'environnement, le projet d'implantation a été revu de manière à prendre en compte les contraintes liées :

- aux enjeux naturalistes et agricoles : avec l'évitement de la ripisylve et des stations de flore, et d'une majeure partie des prairies pâturées
- à l'urbanisme :
- avec la volonté de s'implanter sur les zones à urbaniser, et non les zones naturelles N du PLU d'Alaincourt
- avec l'exigence qu'aucune construction ne soit implantée à moins de 15 mètres de l'Oise et de ses bras, à moins de 15 mètres de la limite avec la zone NL, et 10 mètres des autres limites séparatives,
- au risque inondation : avec l'interdiction de s'implanter sur les zones rouges du PPRI
- aux enjeux paysagers : avec la mise en place d'une bande végétalisée au nord, constituée d'arbres espacés de 6 m les uns des autres pour être conforme aux préconisations du PPRI.

Tableau de synthèse des différents scénarios d'aménagement

	Scénario 1 : non retenu	Scénario 2 : retenu
Surface	11 ha	4,32 ha
Puissance installée	13,76 MW	5,98 MWc
Commentaires	Version initiale d'implantation	Prise en compte des contraintes urbanistiques, liées aux enjeux naturalistes, agricoles, hydrauliques et paysagers



Plan masse du scénario 1 initial (non retenu)



Plan de masse du scénario 2 (retenu)

F. Impacts du projet et mesures associées

Le tableau suivant résume les impacts du projet et les mesures associées.

Impact potentiel sur l'environnement									
Légende – lecture du tableau		Impacts			Mesures				
		- Phase : C = Construction – E = Exploitation - Durée : ① = Temporaire – ② = Permanent - Niveau : F : Fort m : moyen f : faible 0 : nul			- Coût : CC = dépenses incluses dans le coût de construction - Les coûts répétés concernant une même mesure sont entre parenthèses (€). - Objectif : E = Evitement – R = Réduction – C = Compensation – A = Amélioration				
Thème	Phase*	Type	Durée	F m f 0 f m F	Mesures associées	Coût des mesures	Objectif	Impact résiduel	
								F m f 0 f m F	
MILIEU PHYSIQUE									
Climat, air et énergie	C	Pollution par les engins de chantier	①		-				
	E	Changements climatiques locaux - Formation d'îlots thermiques	②		-				
	E	Economie de gaz à effet de serre – effet sur les ressources énergétiques	②		-				
Géologie et topographie	C	Nivellement - Tassement du sol lié aux engins	①		✓ Voirie spécifique pour les engins lourds. ✓ Installation de la base de vie sur la plateforme de déchargement à l'entrée du site.	CC	R		
	C	Déplacement de terre (chantier – VRD et terrassements de surface limités)	①		✓ Structures adaptées à la topographie locale, évitant des travaux lourds de nivellement. ✓ Préservation et réutilisation sur site de toute la terre déplacée pour la mise en place des locaux techniques.	CC -	E R		
	E	Plateforme de déchargement et voiries : matériaux semi-perméables	②		-				
Hydrologie	C	Impact quantitatif – modification des conditions de ruissellement (terrassement, modification du couvert végétal)	①		✓ Conservation des zones végétalisées sur le pourtour du projet. ✓ Préservation de la topographie d'origine, le sens des écoulements sera maintenu.	CC	E		
	E	Impact quantitatif – imperméabilisation limitée (<5% de la surface du site), écoulements non modifiés à l'échelle de la parcelle	②		✓ Non jonction des modules et des structures. ✓ Préservation de la topographie d'origine. ✓ Conservation de la végétation et plantation de haies sur les pourtours du site. ✓ Choix de la technique d'ancrage sur pieux réduisant la surface imperméabilisée. ✓ Maintien et favorisation d'une végétation herbacée.	CC CC	E R		
	C et E	Impact qualitatif – pollution accidentelle	①		✓ Aucun stock ou déversement de produits polluants sur le site. ✓ Inspection régulière des véhicules par leur propriétaire. ✓ Veille périodique et régulière du site.	- CC	E R		
					✓ Kits de dépollution sur le site. ✓ Pompage et évacuation des effluents vers un centre de traitement en cas de pollution.	300 € / kit	R		
	E	Impact qualitatif – pollution chronique ou saisonnière	①		✓ Pas de produits potentiellement polluants stockés sur le site. ✓ Pas d'utilisation de produits phytosanitaires.	CC	E		

Impact potentiel sur l'environnement									
Légende – lecture du tableau		Impacts			Mesures				
		- Phase : C = Construction – E = Exploitation - Durée : ① = Temporaire – ② = Permanent - Niveau : F : Fort m : moyen f : faible 0 : nul			- Coût : CC = dépenses incluses dans le coût de construction - Les coûts répétés concernant une même mesure sont entre parenthèses (€). - Objectif : E = Evitement – R = Réduction – C = Compensation – A = Amélioration				
Thème	Phase*	Type	Durée	F m f 0 f m F	Mesures associées	Coût des mesures	Objectif	Impact résiduel	
F m f 0 f m F									
MILIEUX NATURELS									
Zonages naturels	C et E	Impact sur les espaces d'inventaire : en bordure d'une ZNIEFF II	②		-				
	C et E	Impact sur les sites Natura 2000 : le plus proche à environ 3,2 km	②						
Flore et milieux	C	Dégradation des habitats en phase travaux – Préparation du sol, circulation des engins, montage des structures	①		✓ Circulation des engins de chantier limitée aux voiries prévues à cet effet.	CC	R		
	C et E	Suppression – aménagement des locaux techniques, des voiries, des structures	②		-				
	E	Modification des habitats – Couverture du site par les modules, végétalisation du site, effets du projet sur la flore patrimoniale	②		✓ Maintien de la ripisylve	-	E		
					✓ Evitement de la flore patrimoniale	-	E		
					✓ Disposition des modules permettant la végétalisation naturelle : hauteur minimale de 1,1 m sous les tables, panneaux disjoints	-	R		
					✓ Faible emprise au sol et conservation d'un milieu ouvert de type prairial	-	R		
					✓ Recréation d'un couvert végétal herbacé	CC	R		
✓ Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	CC	R							
Faune	C	Impacts sur la faune et ses habitats en phase chantier	①		✓ Maintien de la ripisylve et d'une bande tampon	-	E		
					✓ Adaptation de la période de travaux lourds	-	R		
					✓ Suivi écologique en phase chantier	CC	A		
	E	Impact direct sur la faune en phase exploitation (effet optique, effarouchement)	②		-				
	E	Impact indirect sur la faune par la modification des habitats en phase d'exploitation	②		✓ Maintien de la ripisylve et d'une bande tampon	-	E		
					✓ Faible emprise au sol et conservation d'une végétation de type prairial	CC	R		
					✓ Suivis écologiques en phase exploitation	CC	A		
E	Effet sur le fractionnement du milieu et la circulation de la faune	②		✓ Clôture adaptée au passage de la faune	CC	R			
MILIEU HUMAIN									
Contexte socio-	C et E	Effet sur le fonctionnement économique local	①		✓ Opérations de génie civil et d'entretien des espaces verts préférentiellement sous-traitées localement.	CC	A		
	C	Effet sur les sites touristiques et de loisirs	①		✓ Locaux techniques éloignés du terrain de football	-	E		
					✓ Plantation d'une bande végétalisée entre le parc solaire et le terrain de football	21 500€	R		

économique	C et E	Effet sur l'activité agricole	Ⓟ	▲	✓ Etude agricole en cours de réalisation par le bureau d'études Tereco qui définira les mesures de compensation si nécessaire	En cours	C	△
					✓ Mise en place de clôtures amovibles	CC	R	
					✓ Evitement d'une majeure partie des prairies pâturées par les bovins	-	E	
					✓ Mise en place de pâturage ovin au sein de l'emprise clôturée	-	A	
Cadre de vie	C	Bruits, vibrations, odeurs et émissions lumineuses en phase chantier	Ⓢ	▲	✓ Information des riverains : affichage et signalisation	CC	R	▲
	E	Champs électriques et électromagnétiques	Ⓟ	△	-			△
	E	Nuisances sonores en phase exploitation	Ⓟ	△	-			△
	C	Augmentation de la circulation et état des routes	Ⓢ	▲	✓ Information : affichage en mairie et signalisation routière.	CC	R	▲
	E	Accès et circulation à proximité du site - Circulation engendrée par l'entretien du parc	Ⓢ	△	-			△
	E	Risque de perturbation des usagers des routes par éblouissement	Ⓢ	△	-			△
	E	Effet sur l'aviation : aucun risque d'éblouissement des pilotes	Ⓟ	△	-			△
Patrimoine et archéologie	C	Effet sur le patrimoine et les zones archéologiques : découverte fortuite potentielle	Ⓟ	▲	✓ En cas de découverte fortuite, déclaration au service régional archéologique			△
Documents de planification	E	Compatibilité avec les différents documents de planification extra-communaux : SDAGE, SRADDET, SRCE...	Ⓟ	△	-			△
	E	Compatibilité avec le PLU communal : Terrain en zone à urbaniser	Ⓟ	▲	✓ Surface imperméabilisée n'excédant pas 60% de la surface totale du terrain ✓ Implantation du parc à plus de 15 mètres de l'Oise et de ses bras ✓ Implantation du parc à plus de 15 mètres de la limite avec la zone NL	-	E	△
					✓ Clôture en grillage vert	CC	R	
					✓ Déclaration de projet du PLU en cours	-		
	E	Servitudes d'utilité publiques	Ⓟ	▲	✓ Implantation du parc à plus de 15 mètres de l'Oise et de ses bras ✓ Implantation du parc à plus de 15 mètres de la limite avec la zone NL et 10 mètres des autres limites séparatives ✓ Implantation des panneaux à plus de 3 m de la ligne BT longeant le nord du site			△
	C	Risques d'inondation	Ⓟ	▲	✓ Réalisation d'une étude hydraulique pour que le parc solaire soit compatible avec les préconisations du PPRi	CC	E	△

Impact potentiel sur l'environnement											
Légende – lecture du tableau		Impacts				Mesures					
		- Phase : C = Construction – E = Exploitation - Durée : ① = Temporaire – ② = Permanent - Niveau : F : Fort m : moyen f : faible 0 : nul				- Coût : CC = dépenses incluses dans le coût de construction - Les coûts répétés concernant une même mesure sont entre parenthèses (€). - Objectif : E = Evitement – R = Réduction – C = Compensation – A = Amélioration					
Thème	Phase*	Type	Durée	F m f 0 f m F	Mesures associées		Coût des mesures	Objectif	Impact résiduel		
Risques naturels et technologiques					✓ Respect d'une distance de 5 m de la rive de l'Oise ✓ Bas des panneaux situé à min 1,1 m de hauteur ✓ Les haies respecteront la règle d'une plantation d'arbres espacée d'au moins 6 mètres ✓ Absence de stockage de produits polluants sur site	-	E				
					✓ Surélévation des postes de 90 cm	60 000 €	R				
					✓ Clôture ne constituant pas un obstacle à l'écoulement des eaux (mailles de 10x10 cm, grillagée avec poteaux espacés minimum tous les 2 m) ✓ Câbles enterrés	CC	R				
					✓ Création d'une zone de déblai pour compenser le volume d'eau pris à la crue	CC	C				
	E				✓ Les arbres plantés au nord du site seront régulièrement élagués au moins jusqu'au niveau altimétrique de la crue de référence (90 cm environ) ✓ Entretien régulier de la clôture, notamment suite à des épisodes pluvieux significatifs, afin de s'assurer qu'aucun embâcle n'est présent de part et d'autre de la clôture	CC	R				
	E	Risque technologique : absence d'industries ou de transport de matière dangereuse à proximité	②			-					
	E	Risque incendie subi	②		✓ Considération des prescriptions du SDIS 02 dans la conception de la centrale. ✓ Sécurité des locaux techniques. ✓ Organes de coupure. ✓ Voirie de 3 m	CC	R				
					✓ Réserve d'eau incendie de 120 m³ dans le site.	11 500 €	R				
Organisation et gestion du chantier	C	Bruit vis-à-vis des travailleurs	①		✓ Port de protection auditive pour les opérateurs de chantier	CC	R				
	C	Occupation des sols	①		-						
	C	Gestion des déchets	①			✓ Mise en place du tri sélectif et évacuation vers des centres de de valorisation en filières agréées	CC	R			
Raccordement	C	Raccordements pour les besoins du chantier	①		✓ Le chantier ne générera pas de rejets d'eaux usées. ✓ Réseau électrique et de télécommunication en bordure du site.	CC	R				
	C	Raccordement d'électricité au réseau de distribution	①		-						
	E		②		✓ Enfouissement des lignes de raccordement électrique.	CC	E				
PAYSAGE											
Impacts paysagers	E	Impact visuel depuis le terrain de football jouxtant le site	②		✓ Plantation d'une bande végétalisée.	(21 500€)	R				
	✓ Traitement architectural des locaux techniques.				-	R					

Impact potentiel sur l'environnement																					
Légende – lecture du tableau		Impacts			Mesures																
		- Phase : C = Construction – E = Exploitation			- Coût : CC = dépenses incluses dans le coût de construction - Les coûts répétés concernant une même mesure sont entre parenthèses (€).																
		- Durée : ① = Temporaire – ② = Permanent			- Objectif : E = Evitement – R = Réduction – C = Compensation – A = Amélioration																
		- Niveau : F : Fort m : moyen f : faible 0 : nul																			
Thème	Phase*	Type	Durée	F	m	f	0	f	m	F	Mesures associées	Coût des mesures	Objectif	Impact résiduel							
															F	m	f	0	f	m	F
	E	Impact visuel depuis le patrimoine touristique	②								-										
	E	Impact visuel depuis les habitations à l'échelle proche	②								✓ Traitement architectural et localisation du local technique	-	R								
	E	Impact visuel depuis la rue de la Papeterie	②								✓ Plantation d'une bande végétalisée.	(21 500€)	R								
LES EFFETS CUMULATIFS																					
Impacts cumulés	E	Impacts cumulés avec les parcs éoliens recensés dans un périmètre de 10 km autour du site d'étude	②								-										
	E	Impacts cumulés avec les autres projets de parcs photovoltaïques sur le département	②								-										

Le coût total spécifiquement dédié aux mesures environnementales est estimé à environ 93 00 euros. Les mesures d'évitement et de réduction mises en place engendrent une perte d'environ 7,7 MWc

Schéma d'option conceptuelle

Projet de parc photovoltaïque d'Alaincourt au lieu-dit « Le Pré Gras »



Enjeux naturalistes et agricoles

-  Ripisylve et bande tampon
-  Stations de flore
-  Maintien d'un pâturage ovin dans l'emprise clôturée
-  Evitement d'une majeure partie de la prairie pâturée par des bovins
-  Clôture amovible

Urbanisme

-  Evitement de la zone N du PLU
-  Distance de 15 m à respecter vis-à-vis de l'Oise, et de la zone NI du PLU

Risque inondation

-  Evitement de la zone rouge du PPRI
-  Surélévation des postes
-  Localisation envisagée de la zone de déblai

Enjeux paysagers

-  Plantation d'une bande végétalisée (arbres espacés de 6 m)
-  Aire d'étude initiale